

## DEMANDE D'INFORMATION

---

Par Profil supprimé Postée le 16/12/2013 16:04

Bonjour,

L'ex-épouse de mon compagnon est alcoolique.  
Ils ont eu 3 enfants : une adolescente âgée de 16 ans et des jumeaux de 12 ans.

Nous avons des soupçons, mais nous en avons eu la confirmation lorsque leur fille aînée n'a plus voulu habiter chez elle.  
Mon compagnon a récupéré la garde de sa fille depuis bientôt 2 ans.

Nous étions inquiets pour les jumeaux, restés chez leur mère, mais elle disait que ses enfants lui permettaient de tenir...  
Est-ce un rôle à donner à ses propres enfants?

Les derniers événements sont très inquiétants. Ce week-end elle s'est faite remarquée dans 2 endroits emblématiques :  
le supermarché du village où elle habite ainsi que le collège où sont scolarisés les garçons.  
Elle s'est présentée dans ces lieux, ivre, criant, insultant les personnes souhaitant l'aider et surtout l'empêcher de prendre son véhicule dans un tel état.

Depuis, les langues se délient et on nous parle du peu de soin apporter aux jumeaux au quotidien (ils ne mangeraient que des pâtes, se couchent très tard, ne sont pas accompagnés dans leur scolarité et voient leur mère déprimer).

Les 3 enfants ainsi que leur père sont très choqués et perdus.  
Souhaitant les aider du mieux possible, je viens vers vous pour avoir quelques conseils.  
Mon compagnon ne pense qu'au bien de ses enfants (qui par ailleurs ne se plaignent pas, ils ne disent rien de compromettant concernant leur mère) et est prêt à les récupérer.

Pourriez vous m'aider à les aider?

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce message.

Cordialement Juliette

---

### Mise en ligne le 17/12/2013

Bonjour,

Au vu des indications que vous nous donnez, l'ex-épouse de votre compagnon présenterait, effectivement, un comportement inquiétant.  
Il est primordial, dans ce cas, de veiller à ce que les enfants ne soient pas mis en danger du fait du comportement de leur mère. Nous avons bien relevé que les enfants ne se sont pas plaints, ce qui en soi n'est pas une indication déterminante. Concernant le rôle qu'ils joueraient malgré eux dans le « soin » de leur mère, il est difficile là aussi de se prononcer, tant les liens familiaux sont par nature intriqués.

Nous vous invitons, si vos relations le permettent, à parler, votre conjoint et vous, (ou si cela vous paraît préférable, l'un ou l'autre) avec la mère des enfants pour évoquer ses difficultés et surtout pour s'enquérir de l'aide dont elle pourrait avoir besoin. Cette rencontre et cette proposition de soutien ne peuvent être acceptées que si les relations entre votre conjoint et son ex-épouse ne sont pas conflictuelles, et que vous faites attention à plus proposer de l'aide qu'à dénoncer ses « manquements ».

Au cas où cela ne serait pas possible, il serait souhaitable à notre sens, au vu des éléments que vous avez donnés, de contacter l'assistante sociale de secteur qui pourra si nécessaire demander une enquête sociale.

Bien cordialement.

---